



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réseaux

Question écrite n° 8279

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les modalités de réalisation du réseau de télécommunications dans notre pays. Jusqu'à présent, l'opérateur en charge du service universel assurait la mise en place du réseau téléphonique jusqu'à la limite de propriété. Désormais, France Télécom impute au promoteur la partie d'installation à réaliser sur le domaine public entre la limite de propriété et le réseau téléphonique. En zone rurale notamment, cette situation induit des surcoûts exorbitants pour certaines personnes éloignées du réseau téléphonique existant. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8279

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6447

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)